

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU BASSIN VERSANT
DE L'HUVEAUNE

SEANCE DU 13 juillet 2018

Nombre de Conseillers
en exercice : 28

L'an deux mille dix-huit et le treize juillet à neuf heures trente, le Conseil Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu figurant sur la convocation, sous la Présidence de Monsieur Christian Ollivier.

N° 1

OBJET : Demande de subvention de l'association France Nature Environnement (FNE) 13 pour son projet « Histoires d'Hommes et de Rivières - Huveaune »

PRESENTS : Mmes et MM. Pascal AGOSTINI, Laurent COLOMBANI (mandat de Mme Julie GABRIEL), Raymond ROCCHIA, Christine CAPDEVILLE, Hélène VITELLI, Maurice Rey, Jean PAPEREA, Christian OLLIVIER, Monique RAVEL, Claude FABRE, Roland GIBERTI, Alain ROUSSET, Christophe PALUSSIÈRE, Gilles RASTELLO, Gérard BLEINC

EXCUSES : Mme et MM. Sylvia BARTHELEMY, Bernard NEGRETTI, Gérard CHENOZ, Jacques SOMA, Lionel ROYER-PERREAUT, Daniel RÉY

Monsieur Christian Ollivier rapporte,

L'association FNE 13 a déposé une demande de subvention pour son projet « Histoires d'Hommes et de Rivières - Huveaune » réalisé sur l'année 2018. Le projet consiste à réaliser des pages internet dédiées à l'Huveaune, et expliquant par le biais de documents majoritairement audio-visuels (vidéos, photos, enregistrements, archives...) les relations qu'ont entretenues et qu'entretiennent les Hommes avec l'Huveaune. Par sa labellisation ISEF par le SIBVH, ce projet intègre le Contrat de Rivière et participe à la mise en œuvre de la stratégie d'Information, Sensibilisation, Education, Formation associée.

Le SIBVH,

Entendu l'exposé de Christian Ollivier, président du SIBVH,

Vu la délibération n°10 du 21 septembre 2015 du SIBVH approuvant le Contrat de Rivière et les actions à porter et à soutenir par le SIBVH,

Vu la délibération n°2 du 29 février 2016 du SIBVH relative à l'implication du SIBVH dans la mise en œuvre de la stratégie d'Information Sensibilisation Education Formation (ISEF),

Vu le dossier de demande conforme et complet déposé par l'association FNE 13,

Considérant que cette action, décrite dans le dossier de présentation ci-joint, a suivi le protocole de labellisation ISEF mis en place par le comité de suivi ISEF et s'inscrit donc dans les orientations de communication et d'éducation de la démarche plus globale de gestion concertée menée par notre syndicat, Considérant l'avis favorable du bureau du conseil syndical SIBVH le 28 juin 2018,

Il est proposé aux membres du comité syndical d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1800 euros à l'association FNE13 pour son projet « Histoires d'Hommes et de Rivières - Huveaune ».

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique: d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1800 euros à l'association FNE13 pour son projet « Histoires d'Hommes et de Rivières - Huveaune » à mettre en œuvre au regard des éléments de la fiche de labellisation ISEF associée. Les fonds nécessaires sont inscrits au Budget 2018 imputation 6574.

DELIBERATION ADOPTEE par 10 voix pour, 0 contre et 5 abstentions.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



LE PRESIDENT

Christian OLLIVIER



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU BASSIN VERSANT
DE L'HUVEAUNE

SEANCE DU 13 JUILLET 2018

Nombre de Conseillers
en exercice : 28

L'an deux mille dix-huit et le treize juillet à neuf heures trente, le Conseil Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu figurant sur la convocation, sous la Présidence de Monsieur Christian Ollivier.

N° 2

OBJET : Demande de subvention de l'association France Nature Environnement (FNE) 13 pour son projet « Rando-rivières Huveaune »

PRESENTS : Mmes et MM. Pascal AGOSTINI, Laurent COLOMBANI (mandat de Mme Julie GABRIEL), Raymond ROCCHIA, Christine CAPDEVILLE, Hélène VITELLI, Maurice Rey, Jean PAPERÀ, Christian OLLIVIER, Monique RAVEL, Claude FABRE, Roland GIBERTI, Alain ROUSSET, Christophe PALUSSIÈRE, Gilles RASTELLO, Gérard BLEINC

EXCUSES : Mme et MM. Sylvia BARTHELEMY, Bernard NEGRETTI, Gérard CHENOZ, Jacques SOMA, Lionel ROYER-PERREAUT, Daniel RÉY

Monsieur Christian Ollivier rapporte,

L'association FNE 13 a déposé une demande de subvention pour son projet « Rando-rivières Huveaune » réalisé sur les années 2018 et 2019. Sur la base de l'application créée par la fédération régionale FNE Paca, l'action vise à proposer des "sentiers pédagogiques numériques". Des itinéraires propres à l'Huveaune et son bassin seront proposés et agrémentés de commentaires pour faire comprendre les conséquences des usages sur la préservation ou la dégradation de l'Huveaune, vulgariser les notions de "bon état", "préservation", "dégradation", présenter simplement les démarches de gestion mises en œuvre. D'autres associations ou organismes ont déjà imaginé des itinéraires de marche et découverte, notamment le projet « Fil Vert » en cours. Ce projet se présente comme une déclinaison de ces démarches en cours et s'appuiera ainsi fortement sur l'enrichissement de l'existant. Par sa labellisation ISEF par le SIBVH, ce projet intègre le Contrat de Rivière et participe à la mise en œuvre de la stratégie d'Information, Sensibilisation, Education, Formation associée.

Le SIBVH,

Entendu l'exposé de Monsieur Christian Ollivier, président du SIBVH,

Vu la délibération n°10 du 21 septembre 2015 du SIBVH approuvant le Contrat de Rivière et les actions à porter et à soutenir par le SIBVH,

Vu la délibération n°2 du 29 février 2016 du SIBVH relative à l'implication du SIBVH dans la mise en œuvre de la stratégie d'Information Sensibilisation Education Formation (ISEF),

Vu le dossier de demande conforme et complet déposé par l'association FNE 13,

Considérant que cette action, décrite dans le dossier de présentation ci-joint, a suivi le protocole de labellisation ISEF mis en place par le comité de suivi ISEF et s'inscrit donc dans les orientations de communication et d'éducation de la démarche plus globale de gestion concertée menée par notre syndicat, Considérant l'avis favorable du bureau du conseil syndical SIBVH le 28 juin 2018,

Il est proposé aux membres du comité syndical d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1400 euros à l'association FNE13 pour son projet « Rando-rivières Huveaune ».

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir délibéré,

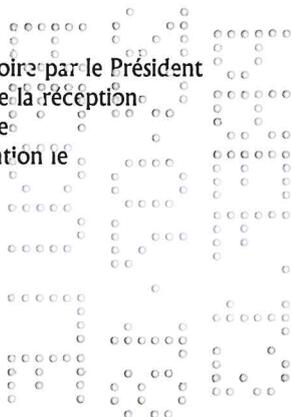
DECIDE :

Article unique: d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1400 euros à l'association FNE13 pour son projet « Rando-rivières Huveaune » à mettre en œuvre au regard des éléments de la fiche de labellisation ISEF associée. Les fonds nécessaires sont inscrits au Budget 2018 imputation 6574.

DELIBERATION ADOPTEE par 10 voix pour, 0 contre et 5 abstentions.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



LE PRESIDENT

Christian OLLIVIER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU BASSIN VERSANT
DE L'HUVEAUNE

SEANCE DU 13 juillet 2018

Nombre de Conseillers
en exercice : 28

L'an deux mille dix-huit et le treize juillet à neuf heures trente, le **Conseil Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu figurant sur la convocation, sous la Présidence de Monsieur Christian Ollivier.**

N° 3

OBJET : Demande de subvention de l'association « Hunamar » pour son projet « Safari de l'Huveaune 2018 »

PRESENTS : Mmes et MM. Pascal AGOSTINI, Laurent COLOMBANI (mandat de Mme Julie GABRIEL), Raymond ROCCHIA, Christine CAPDEVILLE, Hélène VITELLI, Maurice Rey, Jean PAPERÀ, Christian OLLIVIER, Monique RAVEL, Claude FABRE, Roland GIBERTI, Alain ROUSSET, Christophe PALUSSIÈRE, Gilles RASTELLO, Gérard BLEINC

EXCUSES : Mme et MM. Sylvia BARTHELEMY, Bernard NEGRETTI, Gérard CHENOZ, Jacques SOMA, Lionel ROYER-PERREAUT, Daniel REY

Monsieur Christian Ollivier rapporte,

L'association Hunamar a déposé une demande de subvention pour son projet « Safari de l'Huveaune » réalisé sur l'année 2018. Dans la continuité de ce qui a eu lieu depuis 2016 dans le cadre de ce projet, il s'agit de la mise en place d'une exposition de photographies de l'Huveaune ayant pour thématique « l'identité bassin versant et le sentiment d'appartenance au territoire ». Les photographies ont été réalisées lors d'un projet d'Hunamar mené en 2015. Cette exposition à portée pédagogique s'inscrira donc comme la valorisation de travaux réalisés par les riverains. Par sa labellisation ISEF par le SIBVH, ce projet intègre le Contrat de Rivière et participe à la mise en œuvre de la stratégie d'Information, Sensibilisation, Education, Formation associée.

Le SIBVH,

Entendu l'exposé de Christian Ollivier, président du SIBVH,

Vu la délibération n°10 du 21 septembre 2015 du SIBVH approuvant le Contrat de Rivière et les actions à porter et à soutenir par le SIBVH,

Vu la délibération n°2 du 29 février 2016 du SIBVH relative à l'implication du SIBVH dans la mise en œuvre de la stratégie d'Information Sensibilisation Education Formation (ISEF),

Vu le dossier de demande conforme et complet déposé par l'association Hunamar,

Considérant que cette action, décrite dans le dossier de présentation ci-joint, a suivi le protocole de labellisation ISEF mis en place par le comité de suivi ISEF et s'inscrit donc dans les orientations de communication et d'éducation de la démarche plus globale de gestion concertée menée par notre syndicat,
Considérant l'avis favorable du bureau du conseil syndical SIBVH du 28 juin 2018,

Il est proposé aux membres du comité syndical d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1300 euros à l'association Hunamar pour son projet « Safari de l'Huveaune 2018 ».

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir délibéré,

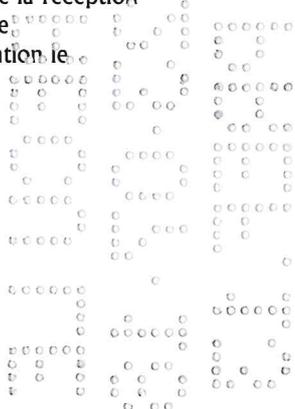
DECIDE :

Article unique: d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1300 euros à l'association Hunamar pour son projet « Safari de l'Huveaune 2018 » à mettre en œuvre au regard des éléments de la fiche de labellisation ISEF associée. Les fonds nécessaires sont inscrits au Budget 2018 imputation 6574.

DELIBERATION ADOPTEE par 13 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



LE PRESIDENT

Christian OLLIVIER



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU BASSIN VERSANT
DE L'HUVEAUNE

SEANCE DU 13 juillet 2018

Nombre de Conseillers
en exercice : 28

L'an deux mille dix-huit et le treize juillet à neuf heures trente, le Conseil Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu figurant sur la convocation, sous la Présidence de Monsieur Christian Ollivier.

N° 4

OBJET : Demande de subvention du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) côte provençale pour son action « Parcours Eau »

PRESENTS : Mmes et MM. Pascal AGOSTINI, Laurent COLOMBANI (mandat de Mme Julie GABRIEL), Raymond ROCCHIA, Christine CAPDEVILLE, Hélène VITELLI, Maurice Rey, Jean PAPERÀ, Christian OLLIVIER, Monique RAYEL, Claude FABRE, Roland GIBERTI, Alain ROUSSET, Christophe PALUSSIÈRE, Gilles RASTELLO, Gérard BLEINC

EXCUSES : Mme et MM. Sylvia BARTHELEMY, Bernard NEGRETTI, Gérard CHENOZ, Jacques SOMA, Lionel ROYER-PERREAUT, Daniel REY

Monsieur Christian Ollivier rapporte,

Le CPIE côte provençale a déposé une demande de subvention pour son projet « Parcours eau » réalisé sur l'année scolaire 2018-2019. Il s'agit d'une action pédagogique à destination de classes de primaire ayant pour objet la mise en place d'un programme d'animation pour la sensibilisation au développement durable sur le thème de l'eau en s'appuyant sur le cas du bassin versant de l'Huveaune. Ce projet s'inscrit dans le cadre du groupe de travail « jeunes » animé par le SIBVH. Par sa labellisation ISEF par le SIBVH, ce projet intègre le Contrat de Rivière et participe à la mise en œuvre de la stratégie d'Information, Sensibilisation, Education, Formation associée.

Le SIBVH,

Entendu l'exposé de Christian Ollivier, président du SIBVH,

Vu la délibération n°10 du 21 septembre 2015 du SIBVH approuvant le Contrat de Rivière et les actions à porter et à soutenir par le SIBVH,

Vu la délibération n°2 du 29 février 2016 du SIBVH relative à l'implication du SIBVH dans la mise en œuvre de la stratégie d'Information Sensibilisation Education Formation (ISEF),

Vu le dossier de demande conforme et complet déposé par le CPIE côte provençale,

Considérant que cette action, décrite dans le dossier de présentation ci-joint, a suivi le protocole de labellisation ISEF mis en place par le comité de suivi ISEF et s'inscrit donc dans les orientations de communication et d'éducation de la démarche plus globale de gestion concertée menée par notre syndicat, Considérant l'avis favorable du bureau du conseil syndical SIBVH le 28 juin 2018,

Il est proposé aux membres du comité syndical d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1000 euros au CPIE côte provençale pour son action « Parcours Eau ».

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique: d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1000 euros au CPIE côte provençale pour son action « Parcours Eau » à mettre en œuvre au regard des éléments de la fiche de labellisation ISEF associée. Les fonds nécessaires sont inscrits au Budget 2018 imputation 6574.

DELIBERATION ADOPTEE par 13 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

LE PRESIDENT

Christian OLLIVIER



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU BASSIN VERSANT
DE L'HUVEAUNE

SEANCE DU 13 juillet 2018

Nombre de Conseillers
en exercice : 28

L'an deux mille dix-huit et le treize juillet à neuf heures trente, le Conseil Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu figurant sur la convocation, sous la Présidence de Monsieur Christian Ollivier.

N°5

OBJET : Demande de subvention de la Ligue de l'enseignement des Bouches-du-Rhône (FAIL 13) pour son projet « Ubelka »

PRESENTS : Mmes et MM. Pascal AGOSTINI, Laurent COLOMBANI (mandat de Mme Julie GABRIEL), Raymond ROCCHIA, Christine CAPDEVILLE, Hélène VITELLI, Maurice Rey, Jean PAPERÀ, Christian OLLIVIER, Monique RAVEL, Claude FABRE, Roland GIBERTI, Alair ROUSSET, Christophe PALUSSIÈRE, Gilles RASTELLO, Gérard BLEINC

EXCUSES : Mme et MM. Sylvia BARTHELEMY, Bernard NEGRETTI, Gérard CHENOZ, Jacques SOMA, Lionel ROYER-PERREAUT, Daniel REY

Monsieur Christian Ollivier rapporte,

La Ligue de l'enseignement des Bouches-du-Rhône a déposé une demande de subvention pour son projet « Ubelka » réalisé sur les années 2017 et 2018. Ce projet a pour originalité d'être né dans un centre de loisirs à la demande d'une enseignante. Il s'axe autour de trois parcours pédagogiques différents à destination de scolaires primaires, de périscolaires et d'extrascolaires. Le parcours pédagogique « Ubelka » est construit en étroite partenariat avec les enseignants et éducateurs concernés. Exclusivement situé sur Aubagne il se déploie en 2017-2018 sur trois dimensions : des animations en classes, des sorties et activités Huveaune en centre de loisir, des ramassages de déchets et la participation à l'opération « Huveaune Propre ». Par sa labellisation ISEF par le SIBVH, ce projet intègre le Contrat de Rivière et participe à la mise en œuvre de la stratégie d'Information, Sensibilisation, Education, Formation associée.

Le SIBVH,

Entendu l'exposé de Christian Ollivier, président du SIBVH,

Vu la délibération n°10 du 21 septembre 2015 du SIBVH approuvant le Contrat de Rivière et les actions à porter et à soutenir par le SIBVH,

Vu la délibération n°2 du 29 février 2016 du SIBVH relative à l'implication du SIBVH dans la mise en œuvre de la stratégie d'Information Sensibilisation Education Formation (ISEF),

Vu le dossier de demande conforme et complet déposé par la ligue de l'enseignement,

Considérant que cette action, décrite dans le dossier de présentation ci-joint, a suivi le protocole de labellisation ISEF mis en place par le comité de suivi ISEF et s'inscrit donc dans les orientations de communication et d'éducation de la démarche plus globale de gestion concertée menée par notre syndicat, Considérant l'avis favorable du bureau du conseil syndical du SIBVH du 28 juin 2018,

Il est proposé aux membres du comité syndical d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2000 euros à la Ligue de l'enseignement 13 pour son projet « Ubelka ».

LE COMITE SYNDICAL,

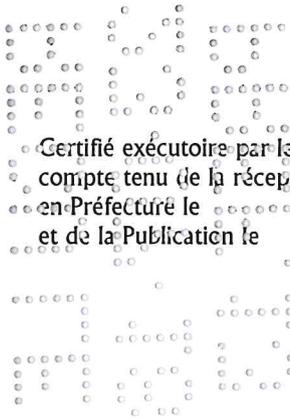
Après avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique: d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2000 euros à la Ligue de l'enseignement 13 pour son projet « Ubelka » à mettre en œuvre au regard des éléments de la fiche de labellisation ISEF associée. Les fonds nécessaires sont inscrits au Budget 2018 imputation 6574.

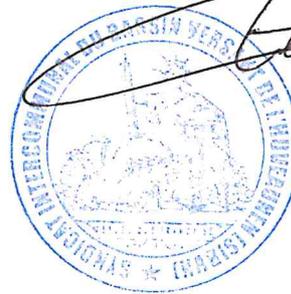
DELIBERATION ADOPTEE par 14 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

POUR EXTRAIT CONFORME,



LE PRESIDENT

Christian OLLIVIER



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU BASSIN VERSANT
DE L'HUVEAUNE

SEANCE DU 13 juillet 2018

Nombre de Conseillers
en exercice : 28

L'an deux mille dix-huit et le treize juillet à neuf heures trente, le Conseil Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu figurant sur la convocation, sous la Présidence de Monsieur Christian Ollivier.

N°6

OBJET : Demande de subvention de l'association Hunamar pour son projet « Net'Huveaune 2018 »

PRESENTS : Mmes et MM. Pascal AGOSTINI, Laurent COLOMBANI (mandat de Mme Julie GABRIEL), Raymond ROCCHIA, Christine CAPDEVILLE, Hélène VITELLI, Maurice Rey, Jean PAPERÀ, Christian OLLIVIER, Monique RAVEL, Claude FABRE, Roland GIBERTI, Alain ROUSSET, Christophe PALUSSIÈRE, Gilles RASTELLO, Gérard BLEINC

EXCUSES : Mme et MM. Sylvia BARTHÉLÉMY, Bernard NEGRETTI, Gérard CHENOZ, Jacques SOMA, Lionel ROYER-PERREAUT, Daniel REY

Monsieur Christian Ollivier rapporte,

L'association Hunamar a déposé une demande de subvention pour son projet « Net'Huveaune 2018 » réalisé le 9 juin 2018. Il s'est agi d'une action de nettoyage des berges de l'Huveaune sur le secteur d'Emmaüs - commune de Marseille. Cette journée a réuni les jeunes du territoire, les associations et le grand public (près de 150 personnes au total). Hunamar organise depuis plus de 15 ans un nettoyage des berges de l'Huveaune avec une valorisation des déchets ; fédérer cette action à d'autres projets similaires afin d'en augmenter le rayonnement et la force du message pourra être imaginée dans le cadre des opérations « Huveaune Propre ». Par sa labellisation ISEF par le SIBVH, ce projet intègre le Contrat de Rivière et participe à la mise en œuvre de la stratégie d'Information, Sensibilisation, Education, Formation associée.

Le SIBVH,

Entendu l'exposé de Christian Ollivier, président du SIBVH,

Vu la délibération n°10 du 21 septembre 2015 du SIBVH approuvant le Contrat de Rivière et les actions à porter et à soutenir par le SIBVH,

Vu la délibération n°2 du 29 février 2016 du SIBVH relative à l'implication du SIBVH dans la mise en œuvre de la stratégie d'Information Sensibilisation Education Formation (ISEF),

Vu le dossier de demande conforme et complet déposé par l'association Hunamar,

Considérant que cette action, décrite dans le dossier de présentation ci-joint, a suivi le protocole de labellisation ISEF mis en place par le comité de suivi ISEF et s'inscrit donc dans les orientations de communication et d'éducation de la démarche plus globale de gestion concertée menée par notre syndicat, Considérant l'avis favorable du bureau du conseil syndical SIBVH le 28 juin 2018,

Il est proposé aux membres du comité syndical d'attribuer une subvention exceptionnelle de 900 euros à l'association Hunamar pour son projet « Net'Huveaune 2018 ».

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique: d'attribuer une subvention exceptionnelle de 900 euros à l'association Hunamar pour son projet « Net'Huveaune 2018 » à mettre en œuvre au regard des éléments de la fiche de labellisation ISEF associée. Les fonds nécessaires sont inscrits au Budget 2018, imputation 6574.

DELIBERATION ADOPTEE par 13 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

LE PRESIDENT

Christian OLIVIER



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU BASSIN VERSANT
DE L'HUVEAUNE

SEANCE DU 13 juillet 2018

Nombre de Conseillers
en exercice : 28

L'an deux mille dix-huit et le treize juillet à neuf heures trente, le Conseil Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu figurant sur la convocation, sous la Présidence de Monsieur Christian Ollivier.

N° 7

OBJET : Demande de subvention de l'association Maison Régionale de l'eau (MRE) pour son action « Evaluation de la conscience du risque inondation sur le bassin versant de l'Huveaune – phase 1 »

PRESENTS : Mmes et MM. Pascal AGOSTINI, Laurent COLOMBANI (mandat de Mme Julie GABRIEL), Raymond ROCCHIA, Christine CAPDEVILLE, Héléne VITELLI, Maurice Rey, Jean PAPERÀ, Christian OLLIVIER, Monique RAVEL, Claude FABRE, Roland GIBERTI, Alain KOUSSET, Christophe PALUSSIÈRE, Gilles RASTELLO, Gérard BLEINC

EXCUSES : Mme et MM. Sylvia BARTHÉLEMY, Bernard NEGRETTI, Gérard CHENOZ, Jacques SOMA, Lionel ROYER-PERREAUT, Daniel REY

Monsieur Christian Ollivier rapporte,

La Maison Régionale de l'Eau (MRE) a déposé une demande de subvention pour son projet « Evaluation de la conscience du risque inondation sur le bassin versant de l'Huveaune – phase 1 » réalisé de septembre à décembre 2018. L'idée du projet dont il est question a germé à l'occasion d'une réunion « conscience du risque inondation » proposé par le SIBVH dans le cadre de la construction d'un Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) sur l'Huveaune. En effet, le PAPI Huveaune verra se déployer des actions visant à développer la culture du risque inondation chez divers publics du territoire dans un souci de protéger la population, les biens et l'environnement en cas de crise. En préalable au PAPI, plusieurs acteurs du territoire, dont quatre associations inscrivant des actions à la jonction entre l'ISEF et le volet inondation, proposent d'établir un état des lieux de la conscience du risque sur le bassin versant de l'Huveaune. Le présent projet est une première phase de réalisation de cette évaluation sociologique.

La présente étude (1ère phase de projet d'évaluation de la conscience du risque inondation sur le territoire de l'Huveaune) permettra : d'établir un état des lieux des démarches similaires sur le territoire français voir à l'international et de définir une méthodologie de collecte des perceptions sur le risque inondation et le cours d'eau.

A terme, l'analyse des enquêtes ainsi menées permettront de dresser les fiches actions du PAPI Huveaune les plus opérationnelles pour développer une culture du risque inondation efficace auprès de la population du bassin versant. Par sa labellisation ISEF par le SIBVH, ce projet intègre le Contrat de Rivière et participe à la mise en œuvre de la stratégie d'Information, Sensibilisation, Education, Formation associée.

Le SIBVH,

Entendu l'exposé de Christian Ollivier, président du SIBVH,

Vu la délibération n°10 du 21 septembre 2015 du SIBVH approuvant le Contrat de Rivière et les actions à porter et à soutenir par le SIBVH,

Vu la délibération n°2 du 29 février 2016 du SIBVH relative à l'implication du SIBVH dans la mise en œuvre de la stratégie d'Information Sensibilisation Education Formation (ISEF),
Vu le dossier de demande conforme et complet déposé par l'association MRE,

Considérant que cette action, décrite dans le dossier de présentation ci-joint, a suivi le protocole de labellisation ISEF mis en place par le comité de suivi ISEF et s'inscrit donc dans les orientations de communication et d'éducation de la démarche plus globale de gestion concertée menée par notre syndicat,
Considérant l'avis favorable du bureau du conseil syndical SIBVH le 28 juin 2018,

Il est proposé aux membres du comité syndical d'attribuer une subvention exceptionnelle de 6000 euros à l'association MRE pour son action « Evaluation de la conscience du risque inondation sur le bassin versant de l'Huveaune – phase 1 ».

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique: d'attribuer une subvention exceptionnelle de 6000 euros à l'association MRE pour son action « Evaluation de la conscience du risque inondation sur le bassin versant de l'Huveaune – phase 1 » à mettre en œuvre au regard des éléments de la fiche de labellisation ISEF associée. Les fonds nécessaires sont inscrits au Budget 2018 imputation 6574.

DELIBERATION ADOPTEE par 11 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

LE PRESIDENT

Christian OLLIVIER



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU BASSIN VERSANT
DE L'HUVEAUNE

SEANCE DU 13 juillet 2018

Nombre de Conseillers
en exercice : 28

L'an deux mille dix-huit et le treize juillet à neuf heures trente, le Conseil Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu figurant sur la convocation, sous la Présidence de Monsieur Christian Ollivier.

N° 8

OBJET : Demande de subvention de l'association Planète Sciences Méditerranée (PSM) pour le Collectif Associations Huveaune (CAH) pour son action « Les fêtes de l'Huveaune 2018 – volet pédagogique »

PRESENTS : Mmes et MM. Pascal AGOSTINI, Laurent COLOMBANI (mandat de Mme Julie GABRIEL), Raymond ROCCHIA, Christine CAPDEVILLE, Héléne VITELLI, Maurice Rey, Jean PAPERÀ, Christian OLLIVIER, Monique RAVEL, Claude FABRE, Roland GIBERTI, Alain ROUSSET, Christophe PALUSSIÈRE, Gilles RASTELLO, Gérard BLEINÇ

EXCUSES : Mme et MM. Sylvia BARTHELEMY, Bernard NEGRETTI, Gérard CHENOZ, Jacques SOMA, Lionel ROYER-PERREAUT, Daniel REY

Monsieur Christian Ollivier rapporte,

L'association Planète Sciences Méditerranée a déposé une demande de subvention pour son action « Les fêtes de l'Huveaune 2018 – volet pédagogique ». Cette action inscrite au Contrat de Rivière implique fortement le SIBVH et les collectivités pour proposer plusieurs journées et accueillir plusieurs publics : grand public, élus, acteurs locaux (3 événements grand public en 2017) et les jeunes scolaires ou en centres de loisirs (7 journées à destinations des jeunes du bassin versant en 2017). Ces événements festifs sont les lieux pour une diffusion d'informations pédagogiques sur le bassin versant de l'Huveaune et les enjeux de son Contrat de Rivière. Chaque année, un temps fort bassin versant est organisé par une commune du linéaire de l'Huveaune (Aubagne en 2016, Roquevaire en 2017) et est l'occasion de développer une identité bassin versant chez les participants via un moment inter-villes dédié et une présentation de nombreux projets à travers le territoire. Le village associatif Huveaune, issu du volet pédagogique des Fêtes de l'Huveaune et porté par le Collectif Associations Huveaune, est au cœur du message pédagogique diffusé à l'occasion de ce temps fort. L'année 2018 est une période transitoire notamment pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF ; ainsi ce projet pour 2018 est organisé à minima (deux journées pédagogiques) et la réflexion est en cours sur ses suites en phase 2.

Le SIBVH,

Entendu l'exposé de Christian Ollivier, président du SIBVH,

Vu la délibération n°10 du 21 septembre 2015 du SIBVH approuvant le Contrat de Rivière et les actions à porter et à soutenir par le SIBVH,

Vu la délibération n°2 du 29 février 2016 du SIBVH relative à l'implication du SIBVH dans la mise en œuvre de la stratégie d'Information Sensibilisation Education Formation (ISEF),

Vu le dossier de demande conforme et complet déposé par l'association Planète Sciences Méditerranée,

Considérant que cette action, décrite dans le dossier de présentation ci-joint, a suivi le protocole de labellisation ISEF mis en place par le comité de suivi ISEF et s'inscrit donc dans les orientations de communication et d'éducation de la démarche plus globale de gestion concertée menée par notre syndicat,

Considérant l'avis favorable du bureau du conseil syndical SIBVH le 28 juin 2018,

Il est proposé aux membres du comité syndical d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2000 euros à l'association Planète Sciences Méditerranée pour son action « Les fêtes de l'Huveaune 2018 – volet pédagogique ».

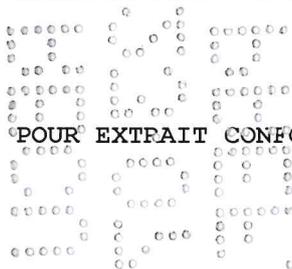
LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique: d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2000 euros à l'association Planète Sciences Méditerranée pour son action « Les fêtes de l'Huveaune 2018 – volet pédagogique » à mettre en œuvre au regard des éléments de la fiche de labellisation ISEF associée. Les fonds nécessaires sont inscrits au Budget 2018 imputation 6574.

DELIBERATION ADOPTEE par 14 voix pour, 0 contre et 1 abstention.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

LE PRESIDENT

Christian OLIVIER

